

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 1^{er} octobre 2010

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 27 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH - Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Patrick BORE - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - Samia GHALI - Jean-Pierre GIORGI - Michel ILLAC - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Christophe MASSE - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - André MOLINO - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François FRANCESCHI représenté par François-Noël BERNARDI - Antoine ROUZAUD représenté par Pierre SEMERIVA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Pierre BERTRAND - Vincent BURRONI - Patricia COLIN - Eric DIARD - André ESSAYAN - Jean-Claude GAUDIN - Roland GIBERTI - Eric LE DISSES - Patrick MAGRO - Jérôme ORGEAS - Roland POVINELLI - Philippe SAN MARCO - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DTUP 007-2200/10/BC

■ Approbation d'une convention relative à la réalisation et au financement du projet de prolongement de la ligne 2 du tramway de Gantès à Arenc

MMT 10/5177/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Par délibération TRA 1/844/CC du 9 octobre 2006, le Conseil de Communauté a approuvé l'actualisation de l'estimation et le programme d'extension de la première phase de réalisation du réseau de Tramway de Marseille de Gantès à Arenc.

Par délibération TRA 4/083/CC du 9 octobre 2006, le Conseil de Communauté a approuvé les études d'Avant-Projet de ce prolongement.

Le Grenelle de l'Environnement a mis en évidence l'intérêt de développer des réseaux de transports urbains en site propre non seulement pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et favoriser le report modal de la voiture particulière vers les transports publics, mais également pour lutter contre la

congestion urbaine et fournir au plus grand nombre des conditions de transport de qualité pour leurs déplacements.

Dans ce cadre, le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire a lancé en octobre 2008 un premier appel à projets afin d'apporter son soutien financier aux projets de transports urbains s'inscrivant dans les orientations définies par le Grenelle de l'Environnement.

Le 27 janvier 2009, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole a présenté une demande de financement en réponse à l'appel à projets «Transports Collectifs pour le prolongement de la ligne 2 du tramway de Gantès à Arenc.

Le projet de prolongement de la ligne 2 du tramway jusqu'à Arenc a été déclaré éligible et a obtenu en conséquence une aide de l'Etat de 2 600 000 euros, calculée sur la base d'un coût global du projet évalué à 17 519 987 euros.

Afin de préciser les modalités et les conditions d'obtention de cette aide financière, une convention a été établie entre L'Agence de Financement des Infrastructures de Transport de France (AFITF) et la Communauté urbaine MPM.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code des Marchés Publics ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004-314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil de Communauté au Président et au Bureau ;
- La délibération TRA 51404/CC du 27 juin 2003 approuvant les avant-projets, le lancement des études de niveau projet pour l'extension et la création des lignes de Tramway et autorisant le Président à solliciter. Toutes les subventions susceptibles de participer au financement de l'opération ;
- La délibération TRA 1/844/CC du 9 octobre 2006 approuvant l'actualisation de l'estimation et le programme d'extension de la première phase de réalisation du réseau de Tramway de Marseille de Gantès à Arenc ;
- La délibération TRA 4/083/CC du 9 octobre 2006 approuvant les études d'Avant-Projet du prolongement de tramway de Gantès à Arenc.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que le projet de prolongement de la ligne 2 du tramway de Marseille de Gantès à Arenc a été déclaré éligible suite au premier appel à projets Transports urbains lancé par l'Etat dans le cadre du Grenelle de l'Environnement ;
- Que la Communauté urbaine s'est vue attribuer à ce titre une aide de 2,6 M d'euros pour le financement de la réalisation du prolongement de la ligne 2 du tramway de Gantès à Arenc ;

- Qu'il convient d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine à signer la convention avec l'AFITF dont l'objet est de définir les modalités et les conventions de financement du projet.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la convention ci-annexée entre la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et L'Agence de Financement des Infrastructures de Transport de France en vue de fixer les modalités et les conditions de financement de la réalisation du prolongement de la ligne 2 du tramway entre Gantès et Arenc.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 3 :

La recette correspondante sera inscrite au budget investissement de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole au titre des exercices 2010 à 2012, Opération I520701, Sous politique C230, nature 1321, Fonction 815.

Pour Visa,
La Vice-Présidente Déléguée aux Transports

Marie-Louise LOTA

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développer les transports urbains et
périurbains

André MOLINO

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI